

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

Etaients présents :

Mme Mélanie BERNARDIN, M. Roger CHOTTIN, M. Pascal MARCHAL, M. Laurent MORETTI, M. Rachel PASCAL, M. Pascal PIERRARD, Mme Roseline PIROTTE, M. Arnauld RENAULD, Mme Christiane SCHUELLER, Mme Anne Salimata SPINATO, Mme Marie-Pierre VINET.

Etaients absents excusés :

Secrétaire de séance :

1. Installation du Conseil Municipal :

Rapporteur : Monsieur LE PERU

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne les résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installés Mmes et MM Mélanie BERNARDIN, Roger CHOTTIN, Pascal MARCHAL, Laurent MORETTI, Rachel PASCAL, Pascal PIERRAD, Roseline PIROTTE, Arnauld RENAULD, Christiane SCHUELLER, Anne Salimata SPINATO, Marie-Pierre VINET ; dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

2. Election du Maire :

Rapporteur : Monsieur Pascal MARCHAL, doyen d'âge du Conseil Municipal nouvellement installé

Exposé des motifs :

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après un tour de scrutin M. Rachel PASCAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Détermination du nombre d'Adjoints :

Rapporteur : Monsieur PASCAL

Exposé des motifs :

Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le nombre d'Adjoint ne peut être inférieur à un, ni excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (L.2122-1 et L.2122-2).

Le Maire propose donc au Conseil Municipal que le nombre d'Adjoint soit d'un.

Vote du Conseil Municipal :

Délibération votée à l'unanimité

4. Elections des Adjointes :

Rapporteur : Monsieur PASCAL

Exposé des motifs :

Il a été procédé, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, et sous la présidence de Monsieur PASCAL élu Maire, à l'élection des Adjointes.

Monsieur Roger CHOTTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

La séance est close à 21h30

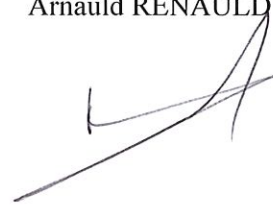
Rachel PASCAL



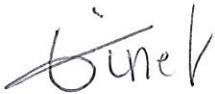
Roger CHOTTIN



Arnauld RENAULD



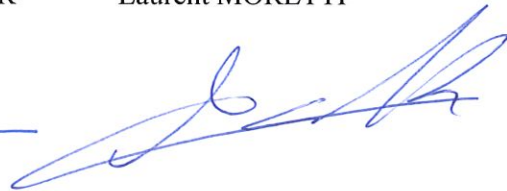
Marie-Pierre VINET



Christiane SCHUELLER



Laurent MORETTI



Anne Salimata SPINATO



Pascal PIERRARD



Roseline PIROTTE



Mélanie BERNARDIN



Pascal MARCHAL